

Le 08 décembre 2015

Police de Laval
2911 Boul. Chomedey
Laval QC
H7P 0B8

Att.: Police de Laval division juridiques des bâtiments résidentiels.

Objet : Demande d'aide pour fraudes et expulsion illégale de domicile.

Précision de contenu : Délais des démarches

Note de document : Révision linguistique non finale.

Premièrement Monsieur Michaud a toujours essayé de trouver des façons pour rembourser ses créanciers. Après son licenciement déguisé de la commission scolaire des Trois-Lacs monsieur à essayer de se trouver du travail à et dans les villes aux alentours de Rosemère. Suite aux refus des employeurs ciblés monsieur à décider de travailler pour lui-même en même temps qu'il s'occupait du dossier prioritaire de ses enfants (**dossier criminel encore actif**).

Avant son expulsion monsieur à rencontrer la caisse pour expliquer un de ses projets d'affaires et essayer de rétablir sa situation financière. Plus précisément nous avons développé un canevas physique d'automatisation de tente roulotte (levé en mode automatique). Les personnes qui vont essayer de banaliser notre travail devront répondre aux questions suivantes:

- Le système est-il sécuritaire ?
- Y va-t-il un marché pour ce produit ?
- Est-il adaptable à plusieurs modèles différents ?
- Peut-on l'adapter sans affecter les assurances responsabilité de ce produit ?

Voilà les questions que nous nous sommes posées. Nous avons réussi dans nos démarches à une conception commerciale. La rencontre avec la caisse et Mme Claudia Chartier était justement pour obtenir des argents non pas pour l'analyse du produit mais bien pour sa finalisation et mise en marché.

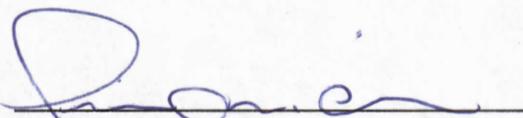
Comment expliquer le manque de collaboration de la caisse et l'expulsion de monsieur peu de temps après ? Il ne s'agit nullement d'une affirmation de causes à effets toutefois nous cherchons encore le pourquoi de l'évitement de sujet et d'aide pour ce projet d'affaire.

Nous l'avons mentionné précédemment le dossier prioritaire de monsieur est l'enlèvement de ses enfants. Après son expulsion monsieur a choisi l'exil en supposant qu'il n'aurait pas eu ou peu d'aide de la ville de Rosemère. Ce point a été prouvé hors de tous doutes. Monsieur à fait le bon choix.

Ces lettres ne sont pas pour l'ouverture d'un nouveau dossier mais simplement pour la suite de ce qui a été amorcé peu de mois après son expulsion (voir document de dossier en preuve **wsnomade.com**).

Une simple question ?

Pourquoi monsieur Pierre Michaud, (PMI) réside en ce moment dans la rue et non à l'hôtel ? Nous demandons la réintégration de monsieur **dans les plus brefs délais** à son domicile de Rosemère en attendant la suite des poursuites avant que d'autres sanctions soient envisagées.



Pierre Michaud, (PMI).

A.I. : Services juridiques SFL Permission de reproduction
C.C. : Services juridiques PMI

-----suite au verso-----

Options de communications actuelles:

Par Internet : pmi@wsnomade.com
Par Internet : p.parker2010@laposte.net
Autre option (1) : Rencontre en personne sur demande.
Autre option (2) : Demande de communication par téléphone (votre numéro).



EDMP2190308122015PMICNAI

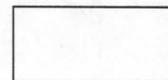
-----SÉCURITÉ DE DOCUMENT-----

Sceau de transmission



Date : 08 DEC 2015

Sceau de Réception



Date : _____

Note(s) :

- PMI (1) L'utilisation de ce document dans d'autre(s) but(s) que celui ou ceux ciblées par son auteur constitue au sens de la loi une infraction passible de poursuite(s) judiciaire(s).
- PMI (2) L'appellation PMI est pour (P) pour Pierre et (MI) pour Michaud.
- PMI (3) La reproduction de ce document à l'extérieur du lieu où il a été envoyé est conditionnelle à l'approbation de PMI.
- PMI (4) (a venir)
- PMI (5) (a venir)

Posté le 09-12-2015 (Police)
C.C.: SFL le 08-12-2015 par télécopieur